



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

VINGT-UNIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Paris, le 04 octobre 2012

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

1. La vingt -unième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 04 octobre 2012 à Paris (FRANCE), sous la présidence de Monsieur José BIAI, Ministre de l'Economie et de l'Intégration régionale de Guinée-Bissau, Président en exercice dudit Conseil.
2. Les treize Etats membres suivants ont été représentés : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.
3. Y ont été également pris part : les représentants de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
4. Les Etats suivants n'ont pas été représentés : Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Guinée, Sao Tomé et Príncipe ainsi que les institutions suivantes : Commission de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale, Banque des Etats de l'Afrique centrale, Banque centrale de l'Union des Comores, Banque centrale du Burundi, Banque centrale de Guinée et Banque centrale de Mauritanie.
5. La liste des participants figure en annexe 1.
6. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par M. Babacar FALL, Directeur Général de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal, Président en exercice du Comité de direction d'AFRISTAT, assisté par MM. Cosme VODOUNOU et Birimpo LOMPO respectivement Directeur Général d'AFRISTAT et Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT.
7. Après avoir constaté que le quorum était atteint et souhaité la bienvenue aux participants, le Président du Conseil a procédé à l'ouverture des travaux.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le Conseil a adopté son ordre du jour (Annexe 2).

2. PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2011 ET DES DECISIONS DE LA 20^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

9. Le Directeur Général d'AFRISTAT a présenté, à titre d'information, une synthèse du rapport d'activité 2011 de l'Observatoire approuvé par le Comité de direction lors de sa 26^{ème} réunion, tenue les 27 et 28 septembre 2012 à Abidjan. Il a notamment rendu compte aux membres du Conseil des principaux résultats atteints par AFRISTAT dans le cadre de l'exécution de son plan d'action 2011.

10. Ces résultats portent sur les activités dominantes de la Direction générale dans le cadre de la consolidation des acquis des programmes antérieurs et les domaines des statistiques sectorielles et des nouvelles thématiques. Il s'agit notamment de la conduite de l'étude sur la restructuration institutionnelle d'AFRISTAT, de l'évaluation finale du Programme stratégique de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010, de la mise en œuvre des Règlements sur les statistiques d'entreprises, de l'élaboration des comptes nationaux avec la réalisation du séminaire annuel sur les comptes nationaux, de la diffusion des documents méthodologiques, de la mise en œuvre du Programme multinational de renforcement des capacités statistiques des pays membres régionaux en vue du suivi des OMD et évaluation des résultats financé par la BAD, de l'élaboration de l'application informatique pour la production des IHPC dans les Etats membres de l'UEMOA et de celle du Projet régional d'amélioration de la qualité des statistiques de l'emploi et la gestion du système d'information sur le marché du travail en Afrique, et des diverses conventions bilatérales et multilatérales.

11. Le Directeur Général a évoqué les principales difficultés rencontrées qui ont marqué l'exécution du Plan d'action 2011, à savoir : la faible mobilisation des financements de certains projets et programmes, la baisse des effectifs des experts du fait du non remplacement de ceux qui sont partis, les problèmes d'ajustement d'agenda avec les partenaires et de collecte des données auprès des SSN.

12. Il a complété son intervention par la présentation de l'exécution du budget 2011 d'AFRISTAT qui a reçu le quitus du Comité de direction conformément aux textes en vigueur. Il a mentionné à ce effet que la Direction générale a disposé d'un budget, équilibré en dépenses et en recettes, à un milliard cinq cent soixante seize millions cinq cent vingt un mille (1 576 521 000) francs CFA, financé par le Fonds AFRISTAT à hauteur de 551 085 528 francs CFA, le reste étant pris en charge par d'autres ressources internes. Les dépenses ont été exécutées à 86,0% et les recettes mobilisées à 120,3%, ce qui représente respectivement 220 950 810 francs CFA de dépenses non effectuées et 319 560 225 francs CFA de surplus de recettes soit 540 511 035 francs qui financeront le budget de l'exercice de 2012.

13. En concluant sur ce point, le Conseil des Ministres a félicité la Direction générale pour la qualité des résultats obtenus.

3. EXAMEN DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES REFLEXIONS STRATEGIQUES SUR LA RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE D'AFRISTAT ET LA RECONSTITUTION DE SON FONDS DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA PERIODE 2016-2025

14. Le Président du Comité de direction a présenté au Conseil des Ministres les principales conclusions et recommandations des réflexions stratégiques sur la restructuration institutionnelle et organisationnelle de l'Observatoire et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016-2025.

15. Il a rappelé que ces réflexions stratégiques étaient rendues nécessaires pour, d'une part, tenir compte du développement actuel et futur d'AFRISTAT ainsi que de l'épuisement de l'actuel « Fonds AFRISTAT » en 2015 et, d'autre part, refléter dans la vision et la mission, le mode d'organisation et de fonctionnement ainsi que dans le programme de travail d'AFRISTAT, les changements intervenus dans son environnement depuis sa création.

16. Il a exposé les avis motivés du Comité de direction sur les conclusions et recommandations des réflexions stratégiques et a invité le Conseil des Ministres à les adopter.

17. Après examen, le Conseil des Ministres les a approuvés et a adopté trois décisions (Cf. annexe 3) y afférentes :

- (i) **décision N° 2/CM/2012 portant approbation de la vision, de la mission et des orientations stratégiques de travail d'AFRISTAT pour la période 2016-2025 ;**
- (ii) **décision N°3/CM/2012 portant reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT pour la période 2016-2025 ;**
- (iii) **décision N° 4/CM/2012 portant autorisation pour la révision du Traité créant AFRISTAT.**

4. SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU FONDS AFRISTAT 2006-2015 ET MESURES A PRENDRE

18. Le Directeur Général a présenté la situation au 30 juin 2012 des contributions au Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015 (Cf. annexe 7). Il a attiré l'attention du Conseil sur la situation financière de plus en plus préoccupante pour l'institution qui pourrait, si tous les Etats ne règlent pas leurs contributions, se retrouver dans des difficultés pour son fonctionnement. Il a rappelé les dispositions statutaires relatives aux sanctions auxquelles s'exposent les Etats n'ayant pas versé la totalité de leurs contributions ou n'ayant pas ratifié le Traité créant AFRISTAT. Il a aussi rendu compte des résultats des négociations entamées avec la BCEAO pour l'ouverture d'un compte en euros suite à la renonciation de l'AFD de la délégation de gestion du Fonds AFRISTAT. A cet égard, il a indiqué au Conseil que les

négociations ont abouti à la signature d'un protocole et que la Direction générale attend les références du compte pour procéder au rapatriement des fonds.

19. Au cours de la session, le Conseil des Ministres a été informé :

- a. du versement du reliquat de la contribution du Gabon et, d'une partie de celle de la Guinée Bissau ;
- b. des engagements de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal à verser leur reliquat de contribution avant le 31 décembre 2012 ;
- c. de la ratification du Traité par la République de Djibouti.

Résolution 1

Prenant acte du retard dans le versement des contributions et du niveau actuel du Fonds AFRISTAT, le Conseil a fixé exceptionnellement le 30 juin 2013 comme date butoir ultime pour permettre à tous les Etats membres débiteurs de s'acquitter entièrement de leurs engagements sur les deux Fonds. (Cf. annexe 4)

5. DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2013-2016

20. Le Président du Comité de direction d'AFRISTAT a rendu compte des activités relatives au processus de sélection des candidats au poste de directeur général adjoint d'AFRISTAT pour la période 2013-2016. Ce processus a été mené conformément aux dispositions statutaires et aux règles habituellement suivies en la matière.

Décision 5

21. Après échanges et conformément à la procédure en vigueur, le Conseil des Ministres a désigné Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE, de nationalité gabonaise, Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT pour un mandat de quatre (4) ans à compter du 1^{er} janvier 2013. (Cf. annexe 5)

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Remerciement à Monsieur Birimpo LOMPO

Le Conseil des Ministres a remercié Monsieur Birimpo LOMPO, de nationalité burkinabé pour les services rendus après ses deux mandats à AFRISTAT en qualité de Directeur Général Adjoint.

6.2. Adoption du communiqué de presse

Les membres du Conseil des Ministres ont approuvé le communiqué de presse sanctionnant leurs travaux (annexe 6).

7. CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, M. José BIAI a clos la réunion à 21h 30.

Fait à Paris, le 04 octobre 2012

Le Rapporteur


Cosme VODOUNOU
Directeur Général d'AFRISTAT

Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT,


José BIAI
Ministre de l'Economie et de l'Intégration régionale
de la République de Guinée Bissau,
Président du Conseil des Ministres



ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Pays/Institution	Nom et Prénoms	Titre/Fonction/ Qualité
Bénin	SOUBEROU Bachir Olatoundji	Directeur Général des Affaires Economiques
Burkina Faso	SEBGO Léné	Directeur Général de la Coopération Ministère de l'Economie et des Finances
Burundi	SINARINZI Pierre	Assistant du Ministre des Finances et de la Planification Economique
Cameroun	NGANOU Djoumessi Emmanuel	Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Cote d'Ivoire	Dr. MABRI Albert Toikeuse	Ministre D'Etat, Ministre du Plan et du Développement
Gabon	NGAZOUZE Raphaël	Ministre Délégué au Budget
Guinée-Bissau	BIAI José	Ministre de l'Economie et de l'Intégration Régionale
Guinée Equatoriale	MAYE MBA Ela Valentin	Vice Ministre de la planification du développement et de l'investissement
Mali	COULIBALY Tiéma	Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
Mauritanie	THIAM Diombar	Ministre des Finances
Niger	BAILLET Gilles	Ministre des Finances
Sénégal	KANE Amadou	Ministre de l'Economie et des Finances
Tchad	DIGUIMBAYE Christian Georges	Ministre des Finances et du Budget
Togo	SEMODJI Kokou	Ministre auprès du Président de la République, chargé de la planification du Développement et de l'Aménagement du territoire.
UEMOA	NONFODJI Emédétemin	Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques
BCEAO	BADIEL Armand	Directeur des Etudes
AFRISTAT	VODOUNOU Cosme	Directeur Général
	LOMPO Birimpo	Directeur Général Adjoint

ANNEXE 2 : PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action 2011 et des décisions de la 20^{ème} session du Conseil des Ministres ;
3. Examen des principales conclusions et recommandations des réflexions sur la restructuration institutionnelle d'AFRISTAT et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016-2025 ;
4. Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 et mesures à prendre ;
5. Nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT pour la période de janvier 2013-décembre 2016 ;
6. Questions diverses ;
7. Clôture

Annexe 3: Décisions afférentes aux réflexions stratégiques sur la restructuration institutionnelle et organisationnelle de l'Observatoire et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016-2025.

DECISION N°2/CM/2012 PORTANT APPROBATION DE LA VISION, DE LA MISSION ET DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2016-2025

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, réuni en session ordinaire le 4 octobre 2012 à Paris (France) ;

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, dénommé AFRISTAT, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en ses articles 3 et 16 ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil des Ministres, signé le 17 avril 1997, notamment en son article 7 ;

Après examen des résultats des réflexions stratégiques sur la restructuration institutionnelle et organisationnelle d'AFRISTAT et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016-2025 et sur recommandation du Comité de direction ;

Et après en avoir délibéré :

Approuve :

Article 1^{er} :

La nouvelle vision pour la période 2016-2025 formulée ainsi qu'il suit : «AFRISTAT est une organisation internationale dotée de moyens adéquats et d'un mode de gestion plus moderne devant lui permettre, d'une part, de sauvegarder la position acquise de centre de référence dans le domaine du renforcement des capacités statistiques prenant en compte les domaines émergents, de mieux développer son volet «observatoire» et, d'autre part, de continuer d'être un instrument d'intégration économique en Afrique».

Article 2 :

La mission d'AFRISTAT telle que définie dans le Traité et déclinée en ses grands volets comme il suit :

- harmonisation conceptuelle et méthodologique ;
- appui à la production et à la diffusion de l'information statistique ;
- appui au renforcement institutionnel et des capacités ;
- appui aux politiques de développement (contribution à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes) ;
- appui aux politiques d'intégration ;
- réalisation d'études thématiques.

Article 3 :

Les axes stratégiques ci-après qui détermineront l'évolution et le développement d'AFRISTAT au cours de la période 2016-2025 :

- révision du traité et amélioration du fonctionnement des organes statutaires d'AFRISTAT ;
- revue des domaines et des modes d'intervention d'AFRISTAT ;
- renforcement des capacités internes d'AFRISTAT ;
- reconstitution du Fonds de capitalisation d'AFRISTAT, diversification des sources de financement et mobilisation des fonds ;
- renforcement du positionnement d'AFRISTAT sur l'échiquier statistique africain et dynamisation du partenariat.

Article 4 :

Le Conseil des Ministres s'engage à doter AFRISTAT de moyens requis pour le renforcement de ses capacités internes en vue de la réalisation efficace de sa vision, de sa mission et de l'application de son schéma organisationnel et fonctionnel.

Paris, le 4 octobre 2012

Pour le Conseil des Ministres,

José BIAI
Ministre de l'Economie et de l'Intégration
régionale de Guinée-Bissau
Le Président du conseil des Ministres

**DECISION N°3/CM/2012 PORTANT RECONSTITUTION DES RESSOURCES FINANCIERES
PROPRES D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2016-2025**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, réuni en session ordinaire le 4 octobre 2012 à Paris (France) ;

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, dénommé AFRISTAT, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en son article 41 ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil des Ministres, signé le 17 avril 1997 ;

Après examen des résultats des réflexions stratégiques sur la restructuration institutionnelle et organisationnelle d'AFRISTAT et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016-2025 et sur recommandation du Comité de direction ;

Et après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1er:

Le mécanisme de financement pluriannuel actuel qui repose sur un Fonds de capitalisation est reconduit.

Article 2 :

Le capital du Fonds AFRISTAT pour la période 2016-2025 est fixé à 30,7 milliards de francs CFA. Ce Fonds sera supporté à 55% par les Etats membres et à 45% par les apports extérieurs.

Article 3 :

La répartition entre les Etats membres est faite en ajoutant à la part minimale égalitaire fixée à 4%, une part proportionnelle à la moyenne des PIB de la période 2006-2010 de chacun des Etats membres.

Article 4 :

Une Mission de mobilisation de ressources composée du Président en exercice du Conseil des Ministres, du Président en exercice du Comité de direction et du Directeur général d'AFRISTAT, est mise en place. L'objectif de cette Mission est de faire le plaidoyer auprès des Etats membres pour le versement de leurs contributions au Fonds AFRISTAT et auprès des partenaires au développement pour leur participation au financement des activités d'AFRISTAT.

Paris, le 4 octobre 2012

Pour le Conseil des Ministres,

José BIAI
**Ministre de l'Economie et de l'Intégration
régionale de Guinée-Bissau**
Le Président du conseil des Ministres

DECISION N°4/CM/2012 PORTANT AUTORISATION DE REVISION DU TRAITE CREANT AFRISTAT

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, réuni en session ordinaire le 4 octobre 2012 à Paris (France) ;

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, dénommé AFRISTAT, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en son article 41 ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil des Ministres, signé le 17 avril 1997 ;

Après examen des résultats des réflexions stratégiques sur la restructuration institutionnelle et organisationnelle d'AFRISTAT et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016-2025 et sur recommandation du Comité de direction ;

Et après en avoir délibéré :

Autorise la révision du Traité créant AFRISTAT afin de lui permettre de répondre aux exigences du monde contemporain, d'améliorer son fonctionnement institutionnel, sa gouvernance et d'avoir un positionnement politique solide sur l'échiquier statistique africain.

Paris, le 4 octobre 2012

Pour le Conseil des Ministres,

José BIAI
Ministre de l'Economie et de l'Intégration
régionale de Guinée-Bissau
Le Président du conseil des Ministres

Annexe 4

PROJET DE RESOLUTION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Pour la reconstitution du Fonds AFRISTAT 2006-2015

Le Conseil des Ministres réuni à Paris le 04 octobre 2012,

Rappelant l'engagement pris par les Etats, lors de la seizième session du Conseil des Ministres tenue le 04 avril 2007 à Lomé (Togo), pour s'acquitter avant fin 2008 de leurs contributions au Fonds AFRISTAT conformément aux échéanciers qu'ils se sont fixés pour la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT ;

Réaffirmant la nécessité pour les Etats de disposer des statistiques fiables, à jour et harmonisées pour promouvoir l'intégration économique, pour la prise de décisions et pour le suivi des programmes de développement ;

Réaffirmant le rôle crucial que joue d'AFRISTAT en matière de renforcement des capacités dans ses Etats membres pour le développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement ;

Après avoir constaté le retard dans le versement des contributions et le niveau actuel du Fonds AFRISTAT :

- 1- Félicite les Etats membres ayant intégralement versé leur contribution ;
- 2- Fixe exceptionnellement le 30 juin 2013 comme date butoir ultime pour permettre à tous les Etats membres débiteurs de s'acquitter entièrement de leurs engagements sur les deux Fonds.

Paris, le 4 octobre 2012

Le Conseil des Ministres

**Annexe 5 : DECISION N°5/CM/2012 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
ADJOINT D'AFRISTAT**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), réuni en sa vingt unième session, le 4 octobre 2012 à Paris (France) ;

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan (Côte d'Ivoire), notamment en son article 33 ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT en sa vingt-cinquième réunion tenue du 20 au 22 juin 2012 à Cotonou (Bénin) ;

Après avoir délibéré ;

Décide :

Article 1^{er} : Monsieur **Paul-Henri NGUEMA MEYE**, de nationalité gabonaise, est nommé Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT pour un mandat de quatre (4) ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel d'AFRISTAT et partout où besoin sera.

Paris, le 4 octobre 2012

Pour le Conseil des Ministres,

Annexe 6 : Communiqué de presse

VINGT-UNIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Paris, le 4 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 21^{ème} session ordinaire le 4 octobre 2012 à Paris (France) sous la présidence de Monsieur José BIAI, Ministre de l'Economie et de l'Intégration régionale de Guinée-Bissau.

Les Etats membres suivants ont été représentés : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Ont également pris part aux travaux, les représentants de l'UEMOA et de la BCEAO.

Le Conseil a approuvé les conclusions des réflexions stratégiques sur la restructuration institutionnelle et organisationnelle d'AFRISTAT et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016-2025 et a adopté les décisions y afférentes.

Concernant la mise en œuvre du plan d'action 2011, le Conseil des Ministres a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour le travail accompli et a remercié les partenaires techniques et financiers, pour l'appui qu'ils apportent au développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT.

Au titre des questions relatives au financement d'AFRISTAT, le Conseil ayant pris connaissance du niveau de reconstitution de ses ressources propres pour la période 2006-2015, a renouvelé son invitation aux Etats membres à tout mettre en œuvre pour doter l'Observatoire de ressources nécessaires à la réalisation de sa mission.

Enfin, le Conseil des Ministres a nommé M. Paul Henri NGUEMA MEYE, de nationalité gabonaise, au poste de Directeur Général adjoint d'AFRISTAT, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2013. Il a remercié Monsieur Birimpo LOMPO, de nationalité burkinabé pour les services rendus après ses deux mandats.

Les membres du Conseil des Ministres expriment leur profonde gratitude aux autorités françaises pour l'accueil de cette réunion à Paris.

Fait à Paris, le 4 octobre 2012

Le Président du Conseil des Ministres,

José BIAI
**Ministre de l'Economie et de l'Intégration
régionale de Guinée-Bissau**

Annexe 7 : Etat des versements

Tableau : Situation des contributions au 30 juin 2012

Etats membres et autres sources	Fonds AFRISTAT 1998-2005			Fonds AFRISTAT 2006-2015					Reliquat à verser avant le 1 ^{er} juillet 2013
	Montant de la contribution en €	Reliquat à verser		Montant des contributions attendues		Versements enregistrés au 30 juin 2012			
		€	FCFA	Millions FCFA	€	€	Millions FCFA	% par rapport à la contribution attendue	
Bénin	201 453,75			362	551 865	551 865,44	362	100,0%	0
Burkina Faso	201 453,75			378	576 257	579 306,27	380	100,5%	-2
Burundi	0,00			276	420 759	419 899,95	275,44	99,8%	1
Cameroun	201 453,75			486	740 902	740 902,22	486	100,0%	0
Cap Vert	201 453,75	201 453,75	132 144 997	0	0	0,00	0	0,0%	0
Centrafrique	201 453,75		0	274	417 710	0,00	0	0,0%	274
Comores	201 453,75	201 453,75	132 144 997	252	384 172	19 208,58	12, 60	5,0%	239
Congo	201 453,75		0	486	740 902	740 902,22	486	100,0%	0
Côte d'Ivoire	201 453,75		0	486	740 902	525 949,12	345	71,0%	141
Gabon	201 453,75		0	486	740 902	701 265,67	460	94,7%	26
Guinée	201 453,75	101 453,75	66 549 297	369	562 537	295 128,18	193,59	52,5%	175
Guinée Bissau	201 453,75	201 453,75	132 144 997	260	396 367	0,00	0	0,0%	260
Guinée Equatoriale	201 453,75		0	372	567 110	414 683,07	272,01	73,1%	100
Mali	201 453,75		0	378	576 257	576 257,28	378	100,0%	0
Mauritanie	201 453,75	21 464,53	14 079 809	302	460 396	271 817,33	178,30	59,0%	124
Niger	201 453,75		0	311	474 116	363 895,81	238, 70	76,8%	72
Sénégal	201 453,75		0	486	740 902	370 451,11	243	50,0%	243
Tchad	201 453,75		0	302	460 396	152 449,01	100	33,1%	202
Togo	201 453,75		0	291	443 627	443 626,63	291	100,0%	0
Total des Etats membres	3 626 167,50	727 279,53	477 064 099	6 557	9 996 082	7 167 607,89	4 701,64	71,7%	1 855
Autres sources	2 286 735,26			10 490	15 991 902	3 400 000	2 230,25	21,3%	8 260
<i>France</i>	<i>2 286 735,26</i>			<i>2 624</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 400 000</i>	<i>2 230,25</i>	<i>85,0%</i>	<i>394</i>
Total Fonds AFRISTAT	5 912 902,76	727 279,53	477 064 099	17 047	25 987 984	10 567 608	6 931,90	40,7%	10 115